



Retard abusif de l'attestation assedic

Par **corona**, le **29/05/2008** à **19:41**

Bonjour les internautes,

Depuis le 6 mai je ne suis plus dans mon entreprise et depuis ce délai, l'attestation assedic ne m'a pas été remis (je précise que j'ai appelé pour l'avoir, mais sans résultat). A cause de ce retard abusif, je me retrouve sans ressource petit à petit. Je voudrais savoir quels sont les démarches à faire niveau juridique, et ce que dit la loi ?

Par **lorelei**, le **30/05/2008** à **15:10**

dans un premier temps envoyez des aujourd'hui un courrier à votre employeur avec accusé de réception en lui réclamant vos papiers et commencez par la phrase "malgré mes demandes répétées vous ne m'avez toujours pas... etc" cela prouvera que vous les lui avez déjà maintes fois réclamés physiquement ou par téléphone et qu'il ne vous les a quand même pas donnés. précisez dans votre courrier que vous n'êtes pas en mesure de faire valoir vos droits aux assedic et que en cas de persistance de sa part et ce dans un délai de XXX jours vous serez contraint de saisir les prud'hommes et de demander des dommages et intérêts. Si il persiste, contacter immédiatement un syndicat près de chez vous (vous n'êtes pas obligé d'y être affilié pour leur demander conseil) il vont vous expliquer la procédure mais surtout peuvent vous aiguiller sur les moyen de calculer les intérêts.

Deuxièmement vous contactez par téléphone le bureau de prud'homme près de chez vous et vous demandez un formulaire de saisine. Vous l'aurez en deux jours chez vous c'est très simple à remplir. si vous ne demandez pas de dommage c'est encore plus facile il y a des cases dans lesquelles vous demandez vos papiers de fin de contrat. Vous cochez également la case procédure en référé (cela veut dire en accélérée pour les cas de non remise de papier

ou non paiement de salaire.) Pour y être passée il y a quelques jours je peux vous dire que vous n'avez même pas besoin d'avocat et que tout se passe bien. Je précise quand même que les délais sont très courts. A titre d'exemple j'ai déposé ma demande le 2 mai et je suis passée en audience le 27 mai.

J'espère avoir bien répondu à votre question, si vous en avez d'autres n'hésitez pas sur le déroulement de l'audience, les pièces justificatives, etc.

Bon courage